

DIRECTION GÉNÉRALE

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 février 2013

Procès-verbal

Version intégrale



**Hyères**  
LES PALMIERS

[www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 8 FÉVRIER 2013

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1  
A LA DELIBERATION N° 6

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, le HUIT FEVRIER**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Michel DALMAS, M. Laurent BORIES, Mme Isabelle MONFORT, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, M. Elie DI RUSSO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, M. Philippe OLLIVIER, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

**ABSENTS :**

M. Jean-Pierre BERNARD

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Mme Christine PILON à Monsieur Jacques POLITI, Mme Marianne COLIN à Mme Isabelle MONFORT, M. François CARRASSAN à Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Renée TORNATO à M. Elie DI RUSSO

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 1er FEVRIER 2013**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 8 FÉVRIER 2013

QUORUM N° 2 : DE LA DELIBERATION N° 7  
A LA DELIBERATION N° 31

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, le HUIT FEVRIER**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Michel DALMAS, M. Laurent BORIES, Mme Isabelle MONFORT, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, M. Elie DI RUSSO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, M. Philippe OLLIVIER, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

**ABSENTS :**

M. Jean-Pierre BERNARD

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Mme Christine PILON à Monsieur Jacques POLITI, Mme Marianne COLIN à Mme Isabelle MONFORT, M. Charles AMIC à M. Michel PELLEGRINO, M. François CARRASSAN à Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Renée TORNATO à M. Elie DI RUSSO

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 1er FEVRIER 2013**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 8 FÉVRIER 2013

QUORUM N° 3 : DE LA DELIBERATION N° 32  
A LA DELIBERATION N° 35

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, le HUIT FEVRIER**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, M. Michel DALMAS, M. Laurent BORIES, Mme Isabelle MONFORT, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, M. Elie DI RUSSO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, M. Philippe OLLIVIER, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

**ABSENTS :**

M. Jean-Pierre BERNARD

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Mme Christine PILON à Monsieur Jacques POLITI, Mme Marianne COLIN à Mme Isabelle MONFORT, M. Charles AMIC à M. Michel PELLEGRINO, M. Stéphane GUITTON à Mme Jeannine GOLE, M. François CARRASSAN à Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Renée TORNATO à M. Elie DI RUSSO

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 1er FEVRIER 2013**

Lecture a été donnée de ce qui suit :



Mesdames et Messieurs, bonjour je vous demande de prendre place, le Conseil Municipal va commencer.

Je voudrais, en préambule souhaiter un bon anniversaire à notre ami Edmond BACCI, qui atteint péniblement 40 ans, c'est bien cela ?

Au chapitre, moins agréable, je voudrais vous demander d'excuser Madame Christine PILON qui est absente car elle a eu le malheur de perdre son papa, hier après midi, je pense que chacun d'entre nous se joint à sa peine et à celui de sa famille.

Je déclare la séance ouverte et je demande à Patrice MILLET, Directeur Général des services de procéder à l'appel.

Monsieur Patrice MILLET, procède à l'appel.

Le quorum est atteint, je vous propose comme secrétaire de séance Laurent CUNEO.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

Vous avez reçu le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2012, appelle-t-il de votre part des questions ou des observations ?

**Mlle MOIZAN** : A la lecture du procès verbal de la dernière séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire, je reste toujours un peu perplexe, non pas qu'il ne reproduise pas l'exactitude des débats qui ont eu lieu, mais il reste une zone d'ombre que je souhaiterais dissiper aujourd'hui. Lors de cette dernière séance, la majorité a adopté le budget primitif, et Monsieur DALMAS, Adjoint aux finances était absent. Un empêchement majeur est toujours possible évidemment, je comprends bien, mais, Monsieur DALMAS n'avait pas donné de procuration. Certains Hyérois et Hyéroises m'ont posé la question de savoir pourquoi ? Donc, je voudrais savoir, Monsieur DALMAS si vous avez approuvé ce budget et sinon pourquoi et quelle conséquence en tirez-vous dans l'exécution de vos fonctions d'Adjoint ?

**M. LE MAIRE** : Ecoutez, puisque Michel DALMAS souhaite vous répondre, je lui cède volontiers la parole.

**M. DALMAS** : Donc, je vous confirme que j'étais absent du Conseil Municipal et que je n'avais pas donné de procuration.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il d'autres questions ?

**M. NOYER** : Monsieur le Maire, vous connaissez l'affection que je porte au problème de l'eau ?

**M. LE MAIRE** : Oui.

**M. NOYER** : Vu mon patronyme, cela se comprend. Je faisais partie de la commission de l'eau en tant que membre suppléant, avec Madame MONFORT qui était membre titulaire. Vous nous avez remplacés par un vote tout à fait normal pour briguer la présidence de cette élection.

**M. LE MAIRE** : Je ne brigue pas toutes les présidences.

**M. NOYER** : Pour briguer la présidence de la commission de l'eau, parce que c'eut été important pour Hyères qu'elle ait la présidence de l'eau. Cela s'est passé comme cela, j'ai appris qu'il y a eu une réunion .....

**M. LE MAIRE** : Hier en Préfecture.

**M. NOYER** : Je voulais connaître le résultat de cette élection.

**M. LE MAIRE** : La Commission Locale de l'Eau c'est le préambule avant qu'un véritable travail se mette en place, à savoir la création d'un syndicat. Puisque comme vous le savez, le Président précédent, Elie DI RUSSO, en démissionnant avait aussi supprimé ce syndicat. Donc, il faut tout recréer, et il faut à nouveau savoir quels seront les droits et les devoirs de chaque commune riveraine du Gapeau, savoir quels seront les participations financières, quelle sera la représentativité.

Il faut redémarrer tout cela et à partir de là, un véritable syndicat de travaux se mettra en place, et je puis vous dire que suite aux événements qui se sont produits ces dernières années, sur la Vallée de l'Argens, il y a une volonté commune, que ce soit de la part des élus ou des services de l'Etat, pour faire en sorte et pour prendre toutes les mesures possibles pour que les événements climatiques majeurs, dont on sait pertinemment qu'ils se produiront d'une façon ou d'une autre, ne serait-ce que par le phénomène du réchauffement climatique. Ces mesures seront prises et ceci étant dit, ce n'est pas la CLE qui va décider, c'est le syndicat qui décidera des travaux donc, on verra ensuite.



Cette réunion d'hier, ce n'était pas de savoir si j'étais candidat à la présidence ou pas, visiblement les maires des autres communes plus en amont sur le Gapeau s'étaient mis d'accord sur la proposition que, Monsieur MARTINELLI, Maire de Pierrefeu serait candidat, je n'y vois aucun inconvénient. Je ne suis pas atteint du syndrome de la présidence mais, je dis simplement que mon objectif c'est de prendre des mesures pour Hyères car, Hyères reçoit tout. Hyères est complètement en aval, elle a tous les inconvénients et c'est Hyères qui est le plus demandeur et n'oublions pas aussi qu'Hyères est la principale commune que ce soit en surface, en habitants et en puissance financière.

**M. NOYER** : Monsieur le Maire, vous connaissez l'importance d'une présidence dans une commission, si l'on veut faire avancer les choses et maintenant depuis la disparition du syndicat mixte de la Vallée du Gapeau.....

**M. LE MAIRE** : La disparition n'est pas de mon fait.

**M. NOYER** : Il y a un retard considérable, il est heureux que les inondations.....

**M. LE MAIRE** : C'est la raison pour laquelle il n'aurait pas fallu l'arrêter, et je peux vous dire que tous les maires autour regrettent que ce syndicat ait été sabordé, mais enfin c'est comme cela.

**M. DI RUSSO** : Monsieur le Maire, vous avez dit que c'est suite à ma démission que le syndicat....

**M. LE MAIRE** : C'est la vérité.

**M. DI RUSSO** : Non, non.

**M. LE MAIRE** : C'est la vérité, je veux simplement dire la vérité.

**M. DI RUSSO** : Non, c'est faux, Monsieur le Maire, c'est la délibération qui a été proposée qui a été votée par le syndicat par toutes les communes.....

**M. LE MAIRE** : Cela a été une grande erreur.

**M. DI RUSSO** : (deux voix enregistrées, inaudible).....ne dites pas n'importe quoi !

**M. LE MAIRE** : Je ne dis pas n'importe quoi, je ne me permets pas de vous dire que vous dites n'importe quoi, ne le dites pas, je dis simplement la vérité et ce n'est pas n'importe quoi et ce n'est pas synonyme donc, je répète, vous avez sabordé ce syndicat et vous avez eu tort parce que grâce à vous on va perdre du temps, voilà.

**M. NOYER** : Monsieur le Maire, je me permets de répéter une nouvelle fois que le principal responsable de la dissolution de ce syndicat ce n'est pas Monsieur Elie DI RUSSO mais, le Maire de la Crau.

Applaudissements.

**M. LE MAIRE** : Qui ne siégeait pas mais enfin, ....bon d'abord on n'applaudit pas. Bon s'il n'y a pas d'autres questions ou remarques,

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

Je vous informe que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le JEUDI 11 avril 2013.

Je vous demande de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

**BATIMENTS COMMUNAUX** - Bâtiments 25 avenue Joseph Clotis - Demande de permis de démolir

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES** - MOTION pour le maintien du programme Européen d'aide aux plus démunis

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉES A L'UNANIMITE (44 VOIX)**

Je vous informe que dans la question suivante :

**COMMANDE PUBLIQUE** - Eau Littoral Propreté - Acquisition de conteneurs enterrés type colonne - Marché à bons de commande - Années 2013 à 2016 - Mise en appel d'offres ouvert.

Le montant maximum du marché a été modifié : **il est de 250 000 €**

Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous ai adressé, avec le dossier de séance, la liste détaillée des décisions que j'ai prises par délégation.

Je vous demande si elles appellent de votre part, des questions ou des observations ?



**N° 442 - JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE –** Affaire SCHMITT C/ COMMUNE D'HYERES (Appel du jugement du 19 avril 2011 du Tribunal Administratif de Toulon devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille)

ANNULÉE

**PUBLIÉE LE 26 NOVEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 26 NOVEMBRE 2012**

**N° 443 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Domaine public communal – Autorisation d'occupation temporaire – Kiosque Place Clemenceau – Madame MARINI Léa – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la redevance mensuelle est de 259,67 €.

**PUBLIÉE LE 27 NOVEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 NOVEMBRE 2012**

**N° 444 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Domaine public communal – Le Levant – Bureau de poste – Révision annuelle.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la redevance annuelle est de 851,28 €.

**PUBLIÉE LE 27 NOVEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 NOVEMBRE 2012**

**N° 445 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Logements de fonction – Révision du barème des loyers et des cautions (logements concédés pour utilité de service ou nécessité absolue).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le barème des loyers et cautions est le suivant :

TYPE du LOGEMENT	BAREME 2012 en €		BAREME 2013 en €	
	Tarif 1 (2012) Montants des cautions Et Tarifs logements hors abattement (arrondis à l'€ le plus proche)	Tarif 2 (2012) Logement concédé pour utilité de service (tarifs des logements avec abattement de 25%) (arrondis à l'€ le plus proche)	Tarif 1 (2013) Montants des cautions Et Tarifs logements hors abattement (arrondis à l'€ le plus proche)	Tarif 2 (2012) Logement concédé pour utilité de service (tarifs des logements avec abattement de 25%) (arrondis à l'€ le plus proche)

	Indice 1593	(=tarif 1 (2012)- 25%)	Indice 1666	(=tarif 1 (2013)-25 %)
studio	239 €	179 €	250 €	188 €
F1	319 €	239 €	334 €	251 €
F2	385 €	289 €	403 €	302 €
F3	512 €	384 €	535 €	401 €
F4	641 €	481 €	670 €	503 €
F5	766 €	575 €	801 €	601 €
F6 ou individuel	956 €	717 €	1 000 €	750 €

**PUBLIÉE LE 27 NOVEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 NOVEMBRE 2012**

**N° 446 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Parking de l'Oratoire – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les tarifs sont les suivants :

**1) DROITS D'ENTREE**

DUREE DU CONTRAT	Droit d'entrée au 1 <sup>er</sup> janvier 2012		Droit d'entrée au 1 <sup>er</sup> janvier 2013		
	Indice 1593		Indice 1666		
	HT		HT	TVA	TTC
20 ANS	3 039,71 €		3 179,01 €	623,09 €	3 802,10 €
25 ANS	3 546,32 €		3 708,83 €	726,93 €	4 435,76 €
30 ANS	4 052,26 €		4 237,96 €	830,64 €	5 068,60 €
35 ANS	4 559,57 €		4 768,51 €	934,63 €	5 703,14 €

**2) REDEVANCES MENSUELLES**

DUREE DU CONTRAT	Redevances mensuelles au 1 <sup>er</sup> janvier 2012		Redevances mensuelles au 1 <sup>er</sup> janvier 2013		
	Indice 1593		Indice 1666		
	HT		HT	TVA	TTC
20 ANS	68,90 €		72,06 €	14,12 €	86,18 €
25 ANS	66,87 €		69,93 €	13,71 €	83,64 €
30 ANS	64,83 €		67,80 €	13,29 €	81,09 €
35 ANS	62,82 €		65,70 €	12,88 €	78,58 €

**PUBLIÉE LE 27 NOVEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 NOVEMBRE 2012**



**N° 447 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Ecole St Exupéry – Autorisation d'occupation d'un logement dépendant du domaine public communal – Madame Françoise LOUBMON – Rue St Exupéry.

Autorisation consentie, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012, pour un appartement de Type F3 d'une superficie de 76,26 m<sup>2</sup> et moyennant une redevance mensuelle de 514,12 € et une période ne pouvant excéder 12 ans.

**PUBLIÉE LE 27 NOVEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 NOVEMBRE 2012**

**N° 448 – ANIMATION** – Gestion des salles – Gratuité Forum du Casino, Espace 3000, Espace nautique et Espace de la Vilette.

La gratuité concerne les manifestations suivantes :

- Loto au profit de la mucoviscidose par l'association des Mucos Battants le 1<sup>er</sup> décembre 2012 à l'Espace de la Vilette
- Arbre de Noël de l'association de l'hôpital d'Hyères le 22 décembre 2012, à l'Espace 3000
- Le Gros Souper le 21 décembre 2012 par l'association La Souche Hyéroise au Forum du Casino.
- Exposition par l'association Zen évasion du 6 au 13 décembre 2012 au Forum du Casino.
- Arbre de Noël des enfants du 54<sup>ème</sup> Régiment d'artillerie le mercredi 12 décembre 2012 au Forum du Casino.
- Tombola au profit du Téléthon par l'association A.V.F. le 8 décembre 2012 au Forum du Casino.

**PUBLIÉE LE 29 NOVEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 29 NOVEMBRE 2012**

**N° 449 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Zone piétonne Gambetta – Autorisation consentie à Monsieur Nicolas PAGE.

Autorisation consentie pour l'installation d'un stand de confiserie de 4 m<sup>2</sup> du 4 au 31 décembre 2012 et moyennant une redevance totale de 168 €.

**PUBLIÉE LE 29 NOVEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 29 NOVEMBRE 2012**

**N° 450 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Domaine public communal – Occupation temporaire – Avenue Général de Gaulle – Autorisation Consentie à Monsieur Henri MERCALDO.

Autorisation consentie pour l'installation d'un manège enfantin moyennant une redevance de 159,80 € et d'un stand de barbe à papa pour 159,80 €, pour les périodes du : 1, 5, 8, 15, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31 décembre 2012 et 2, 3, 4, 5 janvier 2013.

**PUBLIÉE LE 29 NOVEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 29 NOVEMBRE 2012**

**N° 451 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation temporaire d'occupation du domaine public – Groupe d'animation de l'Ayguade Ceinturon.

Autorisation consentie pour l'organisation d'un vide grenier Place Daviddi, le dimanche 9 décembre 2012 et moyennant une redevance de 3,10 € du m<sup>2</sup>/jour.

**PUBLIÉE LE 30 NOVEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 30 NOVEMBRE 2012**

**N° 452 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Autorisation consentie à Hyères Retro Passion - Exposition de véhicules – Téléthon.

Autorisation consentie à titre gracieux, pour l'organisation d'une exposition de véhicules lors du Téléthon, Place Clemenceau, le samedi 8 décembre 2012..

**PUBLIÉE LE 30 NOVEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 30 NOVEMBRE 2012**

**N° 453 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Autorisation consentie à l'association des commerçants de la Capte – Brocante de Noël.

Autorisation consentie pour l'organisation d'une brocante de Noël le 2 décembre et moyennant une redevance de 3,10 € du m<sup>2</sup>/jour.

**PUBLIÉE LE 30 NOVEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 30 NOVEMBRE 2012**

**N° 454 – COMMANDE PUBLIQUE – ECONOMAT – Services municipaux – Location et maintenance de matériels multifonctions connectés noir et blanc et couleur. Marché à bons de commande – Années 2010 – 2014 – Appel d'offres ouvert – Avenant n°2 : introduction de prix nouveau.**

Avenant n° 2 passé avec la société KONICA MINOLTA pour introduire un nouveau prix :

Photocopieur multifonction laser bh 20 :

- location mensuelle : 24 € H.T./appareil
- maintenance : 0,012 € HT/copie noir et blanc.

**PUBLIÉE LE 6 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 6 DECEMBRE 2012**

**N° 455 – ANIMATION – Gestion des salles – Gratuité Forum du Casino, Espace 3000, Espace Nautique et Espace de la Villette.**

La gratuité concerne la manifestation suivante :

- Cocktail de lancement du livre « BAN Hyères : des pistes entre ciel et mer » le 20 décembre 2012 à l'Espace Nautique par la B.A.N.

**PUBLIÉE LE 7 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 7 DECEMBRE 2012**

**N° 456 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole Paul Gensollen – Démolition du préfabriqué et construction d'un bâtiment – Procédure adaptée – Lot n°1 : Gros œuvre – Couverture VRD – Avenant n°1 – Plus value.**

Avenant n°1 passé avec la SARL BUSSONE FRERES pour faire ressortir une plus-value de + 18 957,15 € TTC par rapport au prix du marché initial.

**PUBLIÉE LE 10 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 DECEMBRE 2012**

**N° 457 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole Paul Gensollen – Démolition du préfabriqué et construction d'un bâtiment – Procédure adaptée – Lot n°5 : Electricité courants faibles – Avenant n°1 – Plus-value.**

Avenant n°1 passé avec la société AVISO SAS pour faire ressortir une plus value de + 4 275,11 € TTC par rapport au prix initial.

**PUBLIÉE LE 10 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 DECEMBRE 2012**

**N° 458 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole Paul Gensollen – Démolition du préfabriqué et construction d'un bâtiment – Procédure adaptée – Lot n°10 : Revêtements sols et murs – Avenant n°1 : Plus value.**

Avenant n°1 passé avec la SARL LA MAISON MODERNE pour faire ressortir une plus value de + 2 995,70 € TTC par rapport au prix initial.

**PUBLIÉE LE 10 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 DECEMBRE 2012**

**N° 459 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole Paul Gensollen – Démolition du préfabriqué et construction d'un bâtiment – Procédure adaptée après procédure adaptée infructueuse – Lot n° 4 : Menuiseries aluminium – Couverture métallique – Avenant n° 1 : Plus value.**

Avenant n°1 passé avec la SARL SHM pour faire ressortir une plus value de + 1 445, 13 € TTC par rapport au prix initial.

**PUBLIÉE LE 10 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 DECEMBRE 2012**

**N° 460 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole Paul Gensollen – démolition du préfabriqué et construction d'un bâtiment – Procédure adaptée – Lot n°6 : Chauffage – VMC – Plomberie – Avenant n°1 : moins value.**

Avenant n°1 passé avec l'EUURL CLIMAT SYSTEM afin de faire ressortir une moins value de – 16 689, 46 € TTC. par rapport au prix initial.

**PUBLIÉE LE 10 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 DECEMBRE 2012**

**N° 461 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole Paul Gensollen – Démolition du préfabriqué et construction d'un bâtiment – Procédure adaptée après procédure adaptée infructueuse – Lot n°7 : Serrurerie – Avenant n°1 : moins value.**

Avenant n°1 passé avec la SARL SHM pour faire ressortir une moins value de – 1 289,41 € TTC par rapport au prix initial.

**PUBLIÉE LE 10 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 DECEMBRE 2012**

**N° 462 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole Paul Gensollen – Démolition du préfabriqué et construction d'un bâtiment – Procédure adaptée – Lot n°8 : Cloisonnement doublage – Faux plafonds – Peinture – Avenant n°1 : moins value.**

Avenant n°1 passé avec la société SAS GFAP PROVENCE pour faire ressortir une moins value de – 4 989,94 € TTC par rapport au prix initial.

**PUBLIÉE LE 10 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 DECEMBRE 2012**

**N° 463 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Ecole Paul Gensollen – Démolition du préfabriqué et construction d'un bâtiment – Procédure adaptée après procédure adaptée infructueuse – Lot n°9 : Menuiserie Bois – Avenant n°1 : moins value.**

Avenant n°1 passé avec la SARL L'ANGLE pour faire ressortir une moins value de – 2 955,32 € TTC par rapport au prix initial.

**PUBLIÉE LE 10 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 DECEMBRE 2012**

**N° 464 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie à la Direction Territoriale de la Poste.**

Autorisation consentie pour l'installation d'une structure d'accueil de 16 m<sup>2</sup> sur le parvis du Casino le 17 décembre 2012 et moyennant une redevance de 2,20 € du m<sup>2</sup>/jour.

**PUBLIÉE LE 10 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 10 DECEMBRE 2012**



**N° 465 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Location de terrains nus autorisée ou renouvelée à titre précaire et révocable – Révision du barème.

Barème des tarifs de base applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

Tarif n°	Bénéficiaire et type D'activités	Unité de taxation	Tarif de base				Minimum de perception	
			Frange du bord de mer		Autres lieux		Ancien n-1	2013
			Ancien n-1	2013	Ancien n-1	2013		
1	Personne physique ou morale-Activité sans vocation commerciale (jardin d'agrément, parking, accès etc...)autre qu'une association ou association exerçant une opération à but lucratif (assujettissement à la TVA ou à l'IS ou à la TP) ou inscrite au rôle des taxes foncières pour un immeuble ou un terrain nu (autre que tarif n°4)	m <sup>2</sup> annuel	4.63€	4,84€	3.48€	3,64€	235.63€	246,43€
2	Personne physique ou morale exerçant une activité à caractère commercial autre qu'une association	m <sup>2</sup> annuel	7.17€	7,50€	4.63	4.84€	235,63€	246,43€
3	Etat-Collectivité publique territoriale-Etablissement public-Association intercommunale ou personne privée qui assure une mission d'intérêt général	Forfait annuel					117,94€	123,34€
4	Association autre que tarifs n°1	Forfait annuel					117,94€	123,34€

**PUBLIÉE LE 11 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 11 DECEMBRE 2012**

**N° 466 - JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE –** Affaire SCHMITT C/ COMMUNE D'HYERES (Appel du jugement du 19 avril 2012 du Tribunal Administratif de Toulon devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille).

Par jugement du Tribunal administratif de Toulon du 19 avril 2012, la requête de Monsieur SCHMITT sollicitant l'annulation de l'arrêté en date du 4 juin 2010 refusant le permis de construire en vue de la création d'une maison individuelle située au lieudit le Maurel a été rejetée.

Monsieur SCHMITT ayant interjeté appel devant la Cour administrative d'appel de Marseille le 4 juin 2012, les intérêts de la Commune sont confiés à la S.C.P. C.G.C.B., titulaire du lot 2 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

**PUBLIÉE LE 11 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 11 DECEMBRE 2012**

**N° 467 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Redevances domaniales – Port St Pierre – Révision.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la redevance annuelle est de 156 450,79 €.

**PUBLIÉE LE 13 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 13 DECEMBRE 2012**

**N° 468 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Redevances domaniales – Port du Niel – Révision annuelle.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la redevance annuelle est de 4 725,63 €.

**PUBLIÉE LE 13 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 13 DECEMBRE 2012**

**N° 469 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Redevances domaniales – Port Auguier – Révision.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la redevance annuelle est de 12 867,50 €.

**PUBLIÉE LE 13 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 13 DECEMBRE 2012**

**N° 470 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Redevances domaniales – Ports de la Capte et de l'Aiguade – Révision annuelle.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la redevance annuelle est de 6 873,45 €.

**PUBLIÉE LE 13 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 13 DECEMBRE 2012**

**N° 471 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE –** Tarifs des droits de place et occupations diverses du domaine public communal, du domaine public de l'Etat ou du Département dont la Commune est gestionnaire – Modification du tarif chevalet ou drapeau publicitaire présents à journaux gratuits.

Vu la conjoncture économique, il convient de revoir à la baisse le tarif relatif à l'installation d'un chevalet ou drapeau publicitaire, présents à journaux gratuits qui est fixé pour l'année 2012 à 40 € l'unité par an.

**PUBLIÉE LE 13 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 13 DECEMBRE 2012**

**N° 472 – SPORTS –** Convention de mise à disposition d'un box au vélodrome d'Hyères.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, il est mis à la disposition de l'école de cyclisme d'Hyères le box n° 14, à titre gracieux, et pour une période d'un an.

**PUBLIÉE LE 17 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 17 DECEMBRE 2012**

**N° 473 – SPORTS –** Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle Polyvalente au Vélodrome d'Hyères.

Mise à disposition à titre gracieux, de la salle polyvalente du Vélodrome du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 30 juin 2013 pour les membres du dispositif « Pass Séniors. »

**PUBLIÉE LE 17 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 17 DECEMBRE 2012**

**N° 474 – SPORTS – Révision des tarifs d'entrée au complexe – Piscine-Tennis.**

A compter du 7 janvier 2013, les tarifs sont les suivants :

	Adulte		Enfant (jusqu'à 18 ans)		RSA Etudiants (-26 ans) PMR Associations et CE		Collectivités et associations enfants De 0 à 18 ans	
	Hyérois	Non Hyérois	Hyérois	Non Hyérois	Hyérois	Non Hyérois	Hyérois	Non Hyérois
1 entrée	4,80 € (4,60 €)		3,30 € (3,20 €)		3,70 € (3,60 €)	4,80 € (4,60 €)	2,20 € (2,10 €)	2,70 € (2,60 €)
10 entrées (carte)	38 € (37 €)	45,50€ (44 €)	26 € (25 €)	31 € (30 €)	30 € (29 €)	38 € (37 €)	17,50€ (17€)	21,50€ 21 €
Carte horaire 10 h 00	28 € (27 €)	34 € (33 €)	/	/	23 € (22 €)	28 € (27 €)	/	/
Carte horaire 20 h 00	43 € (41 €)	50,50€ (49 €)	/	/	35 € (34 €)	42 € (41 €)	/	/
Carte horaire 40 h 00	67,50€ (65,50€)	81,50€ (79 €)	/	/	56,50€ (55 €)	67,50€ (65,50€)	/	/
Carte magnétique	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €	4 €

Leçon individuelle de natation	15, 50 € (15 €)
Leçon collective de natation	8, 50 € (8 €)
Carnet de 10 leçons individuelles	144 € (140 €)
Carnet de 10 leçons collectives	77,50 € ( 75 €)
Location accessoires de natation	1, 60 € (1,50 €)
Location d'un ligne d'eau pour 1 heure (stages)	41 € (40 €)
Hamмам, sauna – La séance d'1 heure Les 10 séances	6 € + entrée piscine (6 €) 50 € + entrée piscine (50 €)
Aquabike – La séance Les 10 séances	6 € + entrée piscine (6 €) 50 € + entrée piscine (50 €)

**PUBLIÉE LE 17 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 17 DECEMBRE 2012**

**N° 475 – SPORTS – Base nautique – Modification des tarifs d'utilisation.**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les tarifs sont les suivants :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
<b>A) Utilisation parking à bateaux + vestiaires et sanitaires</b>		
➤ Par jour et par athlète	3 €	3, 10 €

<b>B) Parking à bateaux + vestiaires, sanitaires et salle de cours</b>	<b>5 €</b>	<b>5, 15 €</b>
<b>C) Utilisation des salles de réunion</b>		
➤ Par jour (grande salle + vidéo)		
➤ Par demi-journée		
➤ Par jour (petites salles)	<b>80 €</b>	<b>82, 50 €</b>
➤ Par demi-journée	<b>50 €</b>	<b>51, 50 €</b>
	<b>50 €</b>	<b>51, 50 €</b>
<b>D) Location places de parking à l'année</b>	<b>25 €</b>	<b>26 €</b>
➤ Par dériveur		
➤ Etudiants et Mineurs		
	<b>180 €</b>	<b>185, 50 €</b>
<b>E) Location de places de parking au mois (juin à septembre)</b>	<b>90 €</b>	<b>93 €</b>
➤ Par dériveur et par mois		
	<b>100 €</b>	<b>103 €</b>

**PUBLIÉE LE 17 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 17 DECEMBRE 2012**

**N° 476 – VOIRIE – Voirie – Droits de voirie – Occupation temporaire du domaine public suite à des travaux.**

<b>ARTICLE</b>	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT DE LA TAXE 2013</b>
<b>1</b>	<b>Délivrance d'une autorisation de voirie Forfait :</b>	<b>21, 94 €</b>
<b>2</b>	<b>Occupation temporaire du domaine public</b>	<b>/</b>
<b>2.1</b>	<b>Pour échafaudage fixe Par jour et par mètre :</b>	<b>1, 14 €</b>
<b>2.2</b>	<b>Pour échafaudage volant ou mobile Par jour et par mètre :</b>	<b>0, 81 €</b>
<b>2.3</b>	<b>Pour dépôt divers (matériaux) ou stationnement (benne, véhicules ou engins...) Par jour et par mètre carré</b>	<b>0, 90 €</b>
<b>2.4</b>	<b>Câble d'alimentation basse tension provisoire pour desserte d'un chantier Par mètre et par trimestre</b>	<b>13, 49 €</b>
<b>2.5</b>	<b>Réseaux souterrains privés sur le domaine public Le mètre par an</b>	<b>28, 27 €</b>
<b>3</b>	<b>Travaux exécutés pour le compte de tiers</b>	<b>Application de la série de prix Batiprix 2012</b>

**PUBLIÉE LE 18 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 18 DECEMBRE 2012**



**N° 477 – ESPACES VERTS** – Cimetière de la Ritorte – Prix de vente de la maçonnerie des caveaux 2012.

Le prix de vente unitaire de la maçonnerie d'un caveau 4 places est fixé pour l'année 2012 à 4 300 € TTC.

**PUBLIÉE LE 19 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 19 DECEMBRE 2012**

**N° 478 – ESPACES VERTS** – Cimetière de la Ritorte – Perception des taxes d'inhumation et de convoi – Fixation des tarifs de l'année 2013.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 les tarifs des taxes d'inhumation et des taxes sur les convois sont les suivants :

DENOMINATION DES TAXES	TARIFS 2012 Pour information	TARIFS 2013
Taxe d'inhumation	139 €	143 €
Taxe sur les convois	121 €	124 €

**PUBLIÉE LE 19 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 19 DECEMBRE 2012**

**N° 479 – ESPACES VERTS** – Cimetière de la Ritorte – Tarifs des concessions des caveaux-chapelle, des columbariums et des redevances à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

PRESTATIONS	TARIFS TTC POUR INFORMATION JANVIER 2012	TARIFS TTC JANVIER 2013
CONCESSIONS (sans la maçonnerie) 15 ans	345 €	355 €
CONCESSIONS (sans la maçonnerie) 30 ans)	912 €	939 €
CONCESSIONS (sans la maçonnerie) 50 ans	1 420 €	1 463 €
CONCESSIONS PERPETUELLES	1 200 €/m <sup>2</sup>	1 200 €/m <sup>2</sup>
CASE ENFEU (concession + maçonnerie) 30 ans	873 €	900 €
CAVEAU CHAPELLE (concession + maçonnerie) durée perpétuelle	1 657 €/ unité	1 657 €
COLUMBARIUM : Durée 10 ans	469 €	483 €
DEPOSITIOIRE : - moins d'un mois	8,85 €	9,12 €
- d'un mois à 6 mois	16,48 €/mois	16,97 €/mois
- de 6 mois à 1 an	27,03 €/mois	27,84 €/mois
- plus d'un an	118,45 €/mois	122 €/mois
MORGUE	21,80 €/jour	22,45 €/jour

**PUBLIÉE LE 19 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 19 DECEMBRE 2012**

**N° 480 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Tarifs des droits de place et occupations diverses du domaine public communal, du domaine public de l'Etat ou du Département dont la commune est gestionnaire – Modifications des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 les tarifs d'occupation du Domaine Public sont les suivants :

**(Document joint – ANNEXE N° 1)**

**PUBLIÉE LE 19 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 19 DECEMBRE 2012**

**N° 481 – COMMANDE PUBLIQUE** – EAU-LITTORAL-PROPRETE – Fourniture et livraison de ganivelles – Marché à bons de commande – Année 2013 – Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise MANUFACTURE LIMOUSINE DE CLOTURE pour les montants suivants :

- **Minimum annuel** : 12 000 € TTC
- **Maximum annuel** : 48 000 € TTC

**PUBLIÉE LE 20 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 21 DECEMBRE 2012**

**N° 482 – JEUNESSE** – Opération Ciné Jeunes – Tarification – Modification.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la tarification de la carte ciné jeunes sera de 10 € à la création.

**PUBLIÉE LE 20 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 21 DECEMBRE 2012**

**N° 483 – ANIMATION** – Gestion des salles – Gratuité – Forum du Casino, Espace 3000, Espace Nautique et Espace de la Villette.

La gratuité concerne les manifestations suivantes :

- Pour l'année 2013, une fois par mois la collecte de sang par l'E.F.S. à l'Espace de la Villette.
- Pour l'année 2013, les manifestations organisées par le C.C.A.S. (Thés dansant, arbre de Noël, repas...)
- Pour l'année 2013, les réunions et manifestations du Parc National de Port-Cros
- Pour l'année 2013, les réunions de l'Inspection de l'Education Nationale et spectacles des écoles de la Ville.

- Spectacle au profit de la mucoviscidose par l'Office des Sports le 13 janvier 2013 à l'Espace de la Villette
- La remise des prix du concours de crèches par l'association Oustaou de Provenço le 9 janvier 2013 à l'Espace de la Villette
- La galette des rois par l'association la Bonne Franquette le 10 janvier 2013 à l'Espace de la Villette
- Le forum d'orientation le 24 janvier 2013 par le bassin d'éducation du Var au Forum.

**PUBLIÉE LE 20 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 21 DECEMBRE 2012**

**N° 484 – ANIMATION** – Gestion des salles – Tarifs 2013, Forum du Casino, Espace 3000, Espace Nautique et Espace de la Villette.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 les tarifs de mise à disposition et d'utilisation du Forum du Casino, de l'Espace 3000, de l'Espace de la Ville, et de l'Espace Nautique sont les suivants :

**(Document joint – ANNEXE N° 2)**

**PUBLIÉE LE 20 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 21 DECEMBRE 2012**

**N° 485 – COMMANDE PUBLIQUE** – PORTS D'HYERES – Location de structures tentes pour une manifestation « au cœur de la mer » – Année 2013 – Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise PROVENCE LOCATION pour un montant de 31 700,58 € TTC.

**PUBLIÉE LE 21 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 21 DECEMBRE 2012**

**N° 486 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à Monsieur N'GUYEN Vu Son-An.

Autorisation consentie à titre gracieux pour la distribution gratuite d'une soupe de Noël ainsi que des gâteaux et friandises le dimanche 23 décembre

**PUBLIÉE LE 21 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 21 DECEMBRE 2012**

**N° 487** – **COMMANDE PUBLIQUE** – SPORTS – Remplacement de la couverture thermique du bassin extérieur – Procédure adaptée après procédure adaptée infructueuse.

Marché passé avec l'entreprise CIFFA SYSTEMES pour un montant de 58 140,55 € TTC.

**PUBLIÉE LE 21 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 21 DECEMBRE 2012**

**N° 488** – **COMMANDE PUBLIQUE** – FONCIER – Contrats d'assurances Année 2009 – Lot n°2 : Assurance responsabilité civile – Avenant n°2 : prolongation.

Avenant n°2 passé avec le groupement PNAS/AREAS, à savoir que la solution avec franchise qui a été retenue à pour conséquence :

- franchise de 1 000 € sur les litiges déclarés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- majoration de 57 % du montant du marché initial, ce qui constitue une majoration de la prime de 2012 de 36,74 %

La prime, après prise en compte de l'augmentation, s'élèvera donc à 225 870,01 € TTC, soit une surprime de 60 691,20 € TTC pour deux mois.

**PUBLIÉE LE 21 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 21 DECEMBRE 2012**

**N° 489** – **COMMANDE PUBLIQUE** – BATIMENTS – Skate Park – Extension du local animateur – Lot n°4 : menuiseries aluminium laqué – Procédure adaptée après procédure adaptée infructueuse.

Marché passé avec l'entreprise EURL ECOVAR pour un montant de 2 547,48 € TTC.

**PUBLIÉE LE 24 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 24 DECEMBRE 2012**

**N° 490** – **COMMANDE PUBLIQUE** – BATIMENTS – Skate Park – Extension du local animateur – Lot n° 5 : serrurerie – Métallerie – Procédure adaptée après procédure adaptée infructueuse.

Marché passé avec l'entreprise EURL ECOVAR pour un montant de 6 793,28 € TTC.

**PUBLIÉE LE 24 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 24 DECEMBRE 2012**

**N° 491 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE** – Régie de recettes – Stationnement sur voirie – Appareils Horodateurs – Droits de stationnement – Modification de la régie.

Il est institué une régie de recettes auprès du service Commerce-Gestion Foncière et Domaniale afin d'élargir l'encaissement des produits au stationnement résidentiel d'usagers locaux par voie d'abonnements.

**PUBLIÉE LE 27 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 27 DECEMBRE 2012**

**N° 492 – ASSURANCES** – Assurances – Biens communaux endommagés lors des intempéries de novembre 2011 – Indemnisation complémentaire.

Les fortes intempéries de novembre 2011 ont endommagé plusieurs bâtiments communaux, la commune accepte l'indemnité de 8 639,95 € en remboursement du préjudice subi.

**PUBLIÉE LE 31 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 31 DECEMBRE 2012**

**N° 493 – PORTS** – PORT AUGUIER – Redevances portuaires – Année 2013.

Pour l'année 2013, les redevances portuaires pour Port Auguier sont les suivantes :

(Document joint – ANNEXE N° 3)

**PUBLIÉE LE 31 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 31 DECEMBRE 2012**

**N° 494 – PORTS** – PORT DE LA CAPTE – Redevances portuaires – Année 2013.

Pour l'année 2013, les redevances portuaires pour le Port de la Capte sont les suivantes :

(Document joint – ANNEXE N° 4)

**PUBLIÉE LE 31 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 31 DECEMBRE 2012**



**N° 495 – PORTS – PORT DE L'AYGUADE – Redevances portuaires – Année 2013.**

Pour l'année 2013, les redevances portuaires pour le Port de l'Aiguade sont les suivantes :

**(Document joint – ANNEXE N° 5)**

**PUBLIÉE LE 31 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 31 DECEMBRE 2012**

**N° 496 – PORTS – PORT D'HYERES (Saint Pierre) – Redevances portuaires – Année 2013.**

Pour l'année 2013, les redevances portuaires pour le Port d'Hyères sont les suivantes :

**(Document joint – ANNEXE N° 6)**

**PUBLIÉE LE 31 DECEMBRE 2012**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 3 JANVIER 2013**

**N° 497 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Skate Park – Extension du local animateur – Lot n°4 : Menuiseries aluminium laqué – Procédure adaptée après procédure adaptée infructueuse.**

Marché passé avec l'entreprise EURL ECOVAR pour un montant de 2 547,48 € TTC.

**PUBLIÉE LE 2 JANVIER 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 2 JANVIER 2013**

**N° 498 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Skate Park – Extension du local animateur – Lot n°5 : Serrurerie – Métallerie – Procédure adaptée après procédure adaptée infructueuse.**

Marché passé avec l'entreprise EURL ECOVAR pour un montant de 6 793,28 € TTC.

**PUBLIÉE LE 2 JANVIER 2013**  
**REÇUE EN PREFECTURE LE 2 JANVIER 2013**

**AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Commission consultative des services publics locaux - Présentation de l'état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année 2012.**

**M. LE MAIRE** : Il y a eu deux réunions, une qui s'est passée le 21 juin dernier et une le 26 novembre dont les rapports ont donné lieu, je vous le rappelle, à une délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2012.

**DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE**

**AFFAIRE N° 2 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Autorisation à Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande en vue d'un marché à bons de commande pour les prestations de formations bureautiques, e-learning et présentesielles.**

**M. LE MAIRE** : Cette délibération a été adoptée le 23 juillet 2010, et il y avait une erreur matérielle, à savoir que la Ville de la Seyne sur Mer et le Conseil Général figuraient à l'article 1, alors qu'ils n'avaient pas adhéré au groupement de commande. Donc, il convient de représenter cette délibération afin de rectifier cette erreur.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 3 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels.**

**M. LE MAIRE** : En fait, il y a deux fonctions, l'une qui a trait à la formation et l'autre au contrôle donc, dans le domaine de la sécurité du travail nous avons un agent qui est chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité, c'est ce que l'on appelle un ACO et d'autre part il y a un agent chargé des fonctions d'inspection, c'est ce que l'on appelle un ACFI.

La première fonction est faite par un agent de la collectivité quant au second, les textes permettent aux Collectivités soit de nommer un agent en interne soit par l'intermédiaire d'une convention avec le Centre de Gestion. Etant donné que nous n'avons pas d'agent dans la collectivité, je vous propose de signer cette convention avec le CDG 83.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 4 - DIRECTION EDUCATION - Réforme des rythmes scolaires :**  
**report de l'entrée en vigueur de la réforme pour la rentrée scolaire 2014 / 2015.**

**M. LE MAIRE** : La concertation sur la refondation de l'école voulue par le Président de la République et conduite par le Ministre de l'Education Nationale vient de s'achever.

Parmi les mesures que le Gouvernement vient d'arrêter, figure la réforme des rythmes scolaires.

Ce raccourcissement du nombre d'heures d'enseignement quotidien a une conséquence importante pour les communes. Car, construire un projet réaliste, applicable sur l'ensemble du territoire et durable, prend du temps. Cette réforme n'est pas sans conséquences :

- Modification des rythmes scolaires. Il faut tout de même me prouver qu'un enfant sera moins fatigué sur 4 jours et demi que sur 4 jours.
- Cela implique une réorganisation totale du système périscolaire, avec un surcoût non négligeable et à la charge de qui ? On connaît la réponse, cette année il y aura une petite participation de l'Etat, c'est de l'ordre de 50 € et à partir de l'année suivante, cela sera complètement à la charge des communes.
- La mise en place de la demi-journée du samedi aura une incidence pour les enfants de parents divorcés, mais aussi sur l'activité touristique de notre commune du fait que les weekends n'en seront plus.
- La mise en place de la demi-journée du mercredi aura une incidence négative sur toutes les activités sportives et culturelles du mercredi matin, qui ne pourront être reportées sur un autre créneau horaire compte tenu de la saturation des locaux et autres équipements sportifs.
- J'ajouterai également que c'est la première fois depuis Jules Ferry, que l'on remet en cause la journée de repos du milieu de semaine que les anciens ont connue et qui était le jeudi et qui est maintenant le mercredi.

Pour toutes ces raisons, et compte tenu du surcoût que mes services ont évalué à environ 600 000 € par an, j'ai pris la décision de reporter l'application du décret à la rentrée scolaire 2014-2015 pour toutes les écoles de la Commune.

Lundi matin, nous avons eu une réunion du bureau avec les Maires de TPM, nous avons échangé sur le sujet et toute tendance politique confondue, tous les Maires de TPM ont décidé de reporter à 2014-2015 la mise en application éventuelle de cette réforme.

**M. AMIC** : Monsieur le Maire, vous avez tout dit, sinon que cet horaire va changer beaucoup de choses. On va être obligé de l'appliquer cette réforme à la rentrée de septembre 2014. Effectivement, de passer de 4 jours à 4 jours et demi, cela va prendre du temps et l'on aura bien besoin d'une année complète pour arriver à ficeler tout cela et à faire en sorte que cela fonctionne.

Puisque cette réforme est obligatoire, il faut essayer que cela soit le plus possible dans l'intérêt des enfants.

**M. LE MAIRE** : Pour les élus qui m'ont accompagné, c'était lundi soir je crois, aux vœux des Directeurs et Directrices d'écoles et du personnel enseignant, je n'ai pas eu l'impression, que dans les discussions que j'ai eues avec plusieurs d'entre eux, qu'il y avait unanimité sur le sujet. Mais, ceci est une impression personnelle.

**M. AMIC** : Disons que les enseignants qui sont les véritables professionnels et qui sont au contact des élèves, tout le temps, ce n'est pas pour leur convenance personnelle pour ne pas travailler une demi-journée de moins qu'ils sont opposés à cette réforme.

**M. LE MAIRE** : Parle plus fort car, on ne t'entend pas.

**M. AMIC** : Les enseignants que j'ai pu voir sont, on va dire au moins aux deux tiers, opposés à ce nouveau rythme ainsi que les parents, sans qu'un sondage ait été fait, mais on voit très nettement, en tous les cas pour les plus petits, qu'ils sont au moins à 80 % opposés à ce changement de rythme. On peut craindre aussi pour nos écoles municipales puisque on en avait parlé avec Monsieur CANONE, c'est au moins huit écoles municipales qui fermeraient. Il y a aussi le conservatoire qui est concerné, tout cela va prendre du temps pour essayer de faire en sorte que, puisqu'il y a réforme elle soit dans l'intérêt des enfants et que cela soit le mieux possible.

**M. LE MAIRE** : Le directeur d'école Philippe OLLIVIER va vous dire quelque chose.

**M. OLLIVIER** : Je crois que vous avez tout dit, et ce qui est important c'est de revoir le rythme de la journée plutôt que le rythme de la semaine.

**M. DI RUSSO** : Monsieur le Maire, je voudrais dire qu'il est vrai que tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une réforme pour le bien des enfants et c'est un fait que les écoliers français, avec le passage à la semaine à 4 jours et demi, se retrouvent avec une journée plus longue cumulée à une année scolaire très courte par rapport aux autres élèves du monde. Je crois que cette réforme mérite une réflexion plus profonde et devrait porter au-delà de la journée ou de la semaine sur une meilleure organisation de l'année scolaire.

D'autre part, je suis d'accord avec vous sur le transfert de charges puisque les communes devront prendre à leur compte les activités scolaires, et de ce fait, il me semble que l'on va casser l'unicité de l'éducation nationale puisque suivant la richesse d'une commune, cela va avoir des incidences sur les activités scolaires qui seront plus ou moins payantes. Je suis « pour » que l'éducation nationale reste nationale et je demande qu'il y ait une réflexion plus profonde sur l'organisation au niveau de la journée, de la semaine ainsi qu'au niveau de l'année pour le bien-être des enfants car, aujourd'hui ils sont dans une situation généralement de fatigue. C'est la raison pour laquelle notre groupe votera favorablement le report que vous avez demandé.

**M. GIRAN** : Je suis également favorable au report, je pense que s'il y a eu concertation, elle n'a pas été suffisante. En tous les cas, les collectivités ont été peu associées. C'est vrai, qu'à la fois pour un transfert de charges et pour une adaptation, il est nécessaire que le dialogue soit poursuivi. Je suis comme Monsieur DI RUSSO très attaché à la dimension nationale de l'éducation, seulement, je crois qu'il faudrait dans l'application que l'on tienne compte des spécificités des communes. Ce n'est pas la même chose dans l'organisation du temps scolaire d'être sur la zone littorale, d'être dans une zone de vendanges, d'être sur une zone touristique ou d'être dans le cœur de Paris ou dans le cœur de la Creuse et même s'il doit y avoir une unicité de l'éducation nationale, il me semble que, pour faciliter les choses, on doit tenir compte des réalités locales et d'une négociation, en tous les cas d'une concertation plus approfondie avec les communes.

En revanche, c'est vrai que la réflexion sur les rythmes scolaires s'impose, c'est vrai que l'on est bien obligé de constater que le temps scolaire pour nos enfants est très nettement inférieur à ce qui se passe dans la quasi-totalité des pays et c'est vrai qu'il y avait eu une sorte d'unanimité, toute sensibilité confondue, pour aller vers une modification de la semaine des quatre jours. Donc, je crois qu'il faut différer mais, il ne faut pas renoncer à cet aménagement des rythmes scolaires parce que la situation actuelle n'est pas très favorable. C'est vrai, qu'une demi-journée de plus cela peut être fatigant mais, c'est vrai qu'un enfant en primaire à 16 heures ou 15 heures 30, il est « carbonisé », ne jetons pas le bébé, je dirais, avec l'eau du bain, mais je suis d'accord avec le report.

**Mme ANFONSI** : Je voulais ajouter que cela va également créer des problèmes au niveau des Centres de Loisirs.

**M. NOYER** : Vous vous doutez que nous sommes favorables à cette réforme, évidemment, non pas par idéologie, mais je crois que la majorité des personnes concernées sont favorables à cette réforme. Mais, il est évident que cette réforme pose des problèmes de modalités d'application et de cela, nous en sommes bien conscients. Mais, si dans les petites et moyennes communes la limitation du nombre de personnel et leur manque d'aisance financière exigent des délais, dans une belle ville comme Hyères peut être que l'on peut continuer la réflexion. Car, il y a tout de même des ressources, on dispose d'un nombre important d'éducateurs sportifs, culturels, des mises à disposition, ainsi qu'un tissu associatif qui déjà se positionne dans des postes périscolaires, un nombre important de clubs sportifs, d'athlètes de haut niveau tout cela comme disait Monsieur le Député, il faut avoir l'aspect local des différentes communes.

Donc, si cette réforme est adoptée par principe par tout le monde, les modalités d'application, nous en sommes conscients sont tout de même difficiles. Donc, nous nous abstenons sur cette question.

**Mme MONFORT** : Je voulais signaler que les élèves du Cours Maintenon, école privée certes, sont déjà largement à 4 jours et demi, puisqu'ils ont cours lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi donc pour nous cela ne change pas grand-chose.

**Mme MONFORT** : Oui, je parle du secondaire, (plusieurs voix en même temps, inaudible) c'est pour cela que je ne comprenais pas pourquoi on changeait.

**M. LE MAIRE** :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX  
2 ABSTENTIONS : Mlle MOIZAN – M. NOYER  
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 5 - CULTURE ET PATRIMOINE - Eglise Saint-Louis - Travaux de restauration des intérieurs et du clocher - Etude préalable - Demande de subvention à l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre des Monuments Historiques.**

**M. LE MAIRE** : Cette délibération rappelle que nous avons à Hyères un patrimoine historique important et que notre objectif est de le maintenir à niveau. Donc, nous allons entamer des travaux de restauration des intérieurs et du clocher de l'Eglise St Louis pour cela nous allons faire des études préalables et surtout demander des subventions à l'Etat par le biais du Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre des Monuments Historiques et je passe la parole à Michel PELLEGRINO.

**M. PELLEGRINO** : Monsieur le Maire, vous avez dit déjà beaucoup de choses, et il y a déjà pas mal de choses dans la délibération. Effectivement l'Eglise St Louis depuis très longtemps n'a pas été restaurée. Après St Paul, nous envisageons de restaurer l'Eglise St Louis à l'intérieur et à l'extérieur comme il est énoncé dans la délibération. Je voulais préciser en plus que les travaux concerneront l'orgue qui est dans l'Eglise St Louis et qui a été classé très récemment et qui fera l'objet lui aussi d'une restauration exceptionnelle et c'est un orgue comme je l'ai dit qui vient d'être inscrit, c'est un très bel instrument et actuellement nous ne pouvons pas envisager des concerts de prestige avec cet orgue, il mérite le plus haut intérêt de notre part pour sa valeur artistique, culturelle et patrimoniale bien sûr.

Les travaux vont concerner l'ensemble de l'Eglise et particulièrement l'intérieur où les pierres qui sont très belles sont actuellement masquées par l'usure du temps et la poussière. C'est une étude préalable que nous sommes dans l'obligation de faire et c'est un très beau projet.

**M. ROUX** : Monsieur le Maire, Cher Collègue, nous sommes bien sûr favorables à la rénovation de ce clocher. Mais, de mémoire le Père CARLI avait fait une souscription il y a sept à huit ans et, je voudrais savoir si ces fonds ont été utilisés.

Intervention micro fermé, non enregistrée

**M. ROUX** : Non, ce n'est pas la même chose, c'était pour le clocher.

**M. PELLEGRINO** : Nous parlons vraiment de l'intérieur et de l'extérieur de l'Eglise, c'est-à-dire les murs, nous avons fait déjà beaucoup cette année puisque l'on a fait l'étanchéité du toit, on a vraiment beaucoup investi mais, là il s'agit d'une refonte complète de l'édifice.

**M. LE MAIRE** :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 6 - POLICE MUNICIPALE - Plan Communal de Sauvegarde -  
Convention de partenariat entre la Direction de la Protection Civile et la Ville  
d'Hyères - Autorisation à M. le Maire ou son représentant de signer la  
convention**

**M. LE MAIRE** : Je vous rappelle que la présente convention a pour objet de créer, à travers une action coordonnée, un partenariat entre l'Association de Protection Civile du Var qui a installé une antenne, il y a quelques années sur la Commune d'Hyères, et le service de Police Municipale de la Ville qui est en charge du Plan Communal de Sauvegarde dit : « P.C.S ». Donc, de la sorte l'association de Protection Civile du Var est intégrée dans le dispositif de crise lors de l'activation du Poste de Commandement Communal. Donc, de manière systématique, la Ville d'Hyères aura ainsi recours aux membres de l'association dès lors qu'une situation opérationnelle nécessitera la mise en place d'un tel dispositif de soutien à la population.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**



**AFFAIRE N° 7 - POLICE MUNICIPALE - Prévention de la délinquance - Création d'une Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique - Validation de la création de la cellule et autorisation à M. le Maire ou son représentant de signer la charte de fonctionnement**

**M. LE MAIRE** : Nous avons plusieurs délibérations qui concernent la prévention de la délinquance et chacun d'entre nous a bien conscience que ce sujet est un sujet qui est extrêmement prioritaire et qui nous concerne tous dans cette salle car, il s'agit bien sûr de la sécurité de nos concitoyens. Donc, il est proposé la création d'une Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique dont je voudrais vous rappeler que c'est une mesure obligatoire pour les communes de plus de 50 000 habitants. Chacun d'entre vous sait que la Commune, par l'intermédiaire de mon prédécesseur Léopold RITONDALE, s'est engagée depuis de très nombreuses années dans une politique de prévention de la délinquance.

Ceci s'est traduit, en 1998, par la signature avec les services de l'Etat, d'un premier Contrat Local de Sécurité, suivi en 2002 par la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dit : « C.L.S.P.D. ».

Lecture de la délibération.

La finalité, c'est en fait l'échange d'informations entre les institutions par la mise en place de fiches de liaison formatées. Je dirais que la philosophie de ce projet c'est une réponse de proximité, une réponse rapide et pédagogique données à la population.

**M. GIRAN** : Merci Monsieur le Maire, nous sommes favorables à cette coordination renforcée entre les différents services. Pour l'objectif que vous avez défini, il semble d'autant plus favorable que vous avez dit que la création était obligatoire donc, faut-il délibérer ? Nous approuvons la loi, et d'autre part c'est un groupe de travail à l'intérieur d'une structure déjà existante. En fait, il est bon, compte tenu de ses objectifs de préciser, d'encadrer le dispositif. Je voudrais, si vous le permettez faire une réflexion, au départ, un peu plus générale. Je crois que chacun ici est bien conscient que l'un des grands défis qui nous attend à Hyères comme ailleurs, c'est le problème de, non plus, comme ce fut le cas dans le passé de l'opposition, en tous les cas de l'indifférence entre ville et campagne, c'est le problème des centres villes et des quartiers en difficultés. L'objectif de créer une cohésion sociale, de résoudre à la fois, d'anticiper des problèmes de délinquance mais aussi de donner une espérance parce qu'il ne sert à rien d'uniquement sanctionner, il faut aussi faire espérer cela doit être une priorité collective.

Ce que j'aurais, éventuellement souhaité, en tous les cas que nous ayons présent à l'esprit au moment où nous délibérons, c'est que le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a certes un objectif qui touche à la délinquance, mais, il a aussi toute une mission de politique plus positive. Je crois que le soutien à la parentalité, la prévention de la toxicomanie, l'éducation, la santé, le logement, l'emploi, sont les priorités qui en amont, très en amont, mais c'est nécessaire, doivent éviter que des problèmes ne se posent. En d'autres termes, si vous voulez, je crois qu'il est très important que nous ayons conscience qu'il faut que la politique s'appuie sur deux jambes. Une jambe, certes, rigoureuse dès lors que des dégradations, des actes de délinquance ont été commis mais, une jambe plus positive, plus constructive pour que ceux, qui se sentent parfois un peu délaissés ou abandonnés quelle qu'en soit la justification, aient des motifs de s'inscrire davantage dans le destin commun d'une collectivité. J'ajoute que cela veut dire qu'une réflexion doit être menée sur ce que nous faisons dans les quartiers difficiles, il faut, sans doute, donner plus de responsabilités aux habitants et même aux jeunes, il faut avoir davantage d'espaces publics à l'intérieur, de telle façon que cette liaison apparaisse de façon plus significative, en tous les cas, même dans une ville, je mets des guillemets, « heureuse et privilégiée » comme Hyères, les problèmes se posent en amont et pas simplement en aval.

J'ai une ou deux questions de précision, dans la composition, il y a bien sûr le Maire et je pense que c'est normal, car il est le carrefour des informations, qu'il soit au cœur du dispositif, il y a bien sûr les autorités judiciaires de l'Etat : la Police et les travailleurs sociaux, y a-t-il des personnes privées ?

Pourquoi, je pose cette question ? Car, il y a un concept qui appelle mon attention, ce sont les personnes en ressources qui ne sont pas clairement définies. Il est très important d'avoir des informations, il est très dangereux parfois que l'information glisse vers, je n'ose prononcer le mot de « délation » mais en tous les cas « de règlement de compte » local. Vraiment, il doit y avoir une préoccupation maximale, j'ai vu qu'elle était notée mais, je voulais vraiment dire qu'elle devait être accentuée. Parce que, s'il n'y a pas cette déontologie, je ne mets pas du tout en doute, je dirais, les responsables publics mais, dès lors que, beaucoup de personnes se diraient : « il y a là, moyen de communiquer ». Sans doute, c'est souvent positif, cela peut être dangereux. Donc, soyons extrêmement vigilants là-dessus et je n'ai pas bien perçu, je dirais complètement, qui pouvait participer ?

**M. LE MAIRE** : En fait, si je puis me permettre de répondre à cette question précise et qui est assez capitale, et vous avez raison. Au sein du CLSPD, vous avez les élus municipaux, l'élu en responsabilité de la politique de la ville, moi-même, bien entendu, il y a Monsieur le Préfet qui régulièrement vient ou si ce n'est pas lui, c'est le secrétaire général, mais le sommet du Département et de l'Etat est bien représenté, il y a très souvent Monsieur le Procureur qui vient assister à ces réunions, il y a les fonctionnaires qui travaillent à la politique de la ville, au sein de notre collectivité et il y a aussi, le milieu associatif qui travaille sur le terrain donc, je pense que ce problème de délation n'existe pas, je ne pense pas, j'en suis certain.

**M. GIRAN** : Voilà, vigilance, confiance aux habitants, autant que de montrer la volonté de limiter les dégâts.

**Mlle MOIZAN** : Oui, M. le Maire, nous ne sommes pas opposés évidemment à cette création de cellule de prévention d'autant que ce n'est pas une initiative de votre part mais une application des textes. Au demeurant, je reste persuadée que la meilleure prévention c'est le travail des services communaux et des associations et là entre vos paroles et vos actes, je vois une grande différence. J'apprends que l'association du Val des Rougières va être privée de son local qui était mis à disposition par la Commune, ce local étant loué à l'Office HLM et on les informe qu'ils n'auront plus ce local. Or, il me semble que les associations de terrain sont les premières à participer à la prévention. La prévention commence à l'éducatif, au social, au travail fait sur le terrain et là on les prive d'un moyen d'action, je ne comprends pas !

**M. LE MAIRE** : Je vais vous répondre clairement. La Commune considère aujourd'hui, qu'il n'y a pas suffisamment de relais sur les quartiers. Donc ce n'est pas une question de mettre à disposition un local, c'est l'action à l'extérieur, c'est la prise en charge des adolescents entre 12 et 17 ans, qui sont souvent livrés à eux-mêmes.

D'autre part, je tiens à rappeler puisqu'il s'agit de l'APS, Club des Jeunes, dont vous parlez, nous ne les avons pas abandonnés, nous leur avons proposé une solution de rechange pour un local qu'ils ont refusé.

De toute façon, nous avons des réunions qui sont prévues et plus que parler d'un local, je crois qu'aujourd'hui c'est la prise en charge de ces jeunes, c'est le non abandon de ces jeunes après les heures de cours, c'est de cela, je crois qu'il s'agit plus qu'un local.

**Mlle MOIZAN** : M. le Maire, je ne pense pas que l'APS échoue dans sa mission, il y a des éducateurs....

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas dit que l'A.P.S. échouait dans sa mission mais je vais vous répondre simplement que l'A.P.S. Club des Jeunes est très fortement subventionnée par le Conseil Général et je parle en présence de mon collègue du Conseil Général puisque nous avons voté à la commission permanente, il y a une ou deux semaines, plus de 500 000 €. Je crois que le montant total de la subvention donnée à l'A.P.S. Club des Jeunes est de plus d'un million d'euros aujourd'hui et quand je vois que lorsque je demande à cette association, qui a une mission d'actions dans la politique de la ville, une prise en charge plus forte des adolescents entre 11 et 17 ans, parce qu'à mon avis le cœur du problème est là, que ce soit dans le quartier du Val des Rougières dont parlait M. GIRAN, tout à l'heure, où que ce soit dans le centre ville, donc ces enfants il faut les prendre en charge et c'est la raison pour laquelle j'ai pris contact en tant que Conseiller Général avec le service qui s'occupe de la prévention et de la politique de prévention au sein du Conseil Général, pour recadrer la mission de l'A.P.S. Club des Jeunes.

**Mlle MOIZAN** : La suppression du local est donc....

**M. LE MAIRE** : Cela est anecdotique, aujourd'hui il faut mettre à plat.....

Deux interventions non enregistrées.

**M. LE MAIRE** : Vous savez, ce n'est pas parce qu'une association a des locaux que pour autant elle assume bien sa mission...

**Mlle MOIZAN** : Donc, vous mettez en cause leur mission ?

**M. LE MAIRE** : Non, je veux en tant que Maire travailler avec le Conseil Général pour peut être avoir d'abord plus de regard sur la mission de cette association qui, je pense, a un rôle capital sur notre commune.

Vous savez, il faut bien comprendre qu'une.....

Intervention de Mlle MOIZAN, non enregistrée, micro fermé.

**M. LE MAIRE** : Magali, vous me reprochez souvent de vous couper la parole....

Je voulais simplement vous dire qu'il existe trois associations de ce type dans le département du Var et HYERES a la chance d'en avoir une des trois, donc il faut que ce soit un atout et il faut profiter de cet atout. Vous l'avez dit, vous-même, si aujourd'hui il y a des problèmes dans les quartiers, eh bien c'est parce que l'on n'a pas dû tout faire bien. M. le Député l'a dit tout à l'heure, il y a deux volets et je tiens à remercier solennellement et publiquement les services de l'Etat représentés par le Préfet. Le Préfet, qu'est-ce qu'il m'a dit en premier ? Il m'a dit : « M. le Maire, je serai à vos côtés pour rétablir l'ordre » et c'est ce que l'on est en train de faire.

Je me réjouis que les services de la police municipale et que la police nationale travaillent la main dans la main, à fouiller les caves, à empêcher que tous ces actes que l'on qualifie de petite délinquance mais qui pourrissent un système économique, il faut lutter.

Je vais vous citer un exemple parce que l'on travaille aussi avec un opérateur social « Var Habitat ». Il y a quelques semaines, Var Habitat fait visiter un appartement à un futur locataire et avant de signer le bail, qu'est-ce qui se passe, eh bien au moment de visiter l'appartement, la personne se fait arrêter dans le hall d'entrée et on la fouille. Bien entendu, la personne n'a pas voulu prendre cet appartement, considérez-vous qu'il est normal qu'aujourd'hui à HYERES, dont on dit tous que c'est une ville tranquille par rapport à d'autres, on parle du bonheur de vivre de HYERES, eh bien vous ne voulez pas que l'on se batte sur la sécurité !

Je trouve intolérable que de tels faits se produisent.

Donc, il y a le volet sécuritaire, les services de police vont maintenant régulièrement au Val des Rougières parce qu'il n'est pas question qu'on continue à « caillasser » des bus, il n'est pas question que nos enfants qui habitent au Val des Rougières voyent leur bus escorté par les services de la police municipale pour éviter qu'il soit caillassé, il faut arrêter. Donc, il faut que la sécurité se rétablisse sur ce quartier. Il faut que l'on ne tolère pas que s'installe une zone de non droit.

Après, il y a le deuxième volet, après la répression, il y a la prévention.

Vous savez, je reçois dans mon bureau, des gens que je connais depuis 30 – 40 ans, ce sont des gens qui viennent me dire : « on veut quitter le Val des Rougières » et je leur dis : « pourquoi voulez-vous quitter le Val des Rougières ? ». Parce que les gens normaux veulent quitter le Val des Rougières parce qu'ils sont terrorisés par une bande de 20 ou 30 chenapans qui sont identifiés, je crois qu'il y a quand même à peu près 2 000 habitants au Val des Rougières et vous croyez que ce sont ces 20 chenapans qui vont faire régner l'ordre ? On ne peut pas tolérer cela.

Une fois que cette politique répressive sera finalisée et maintenue parce qu'il faut maintenir l'ordre comme partout à Hyères, ensuite il faut mettre en place une politique de prévention, une politique de prise en charge.

M. GIRAN ou M. NOYER ont abordé le problème de l'emploi, bien entendu. Vous savez cela est un travail que l'on fait au quotidien avec Patrice FALLOT, c'est la politique économique qui nous permet de créer des emplois mais comme l'a dit le Préfet et je m'inscris et je pense que tous ici vont s'inscrire dans sa lignée. Pensez-vous qu'un adolescent qui gagne le SMIC tous les jours, vous allez lui proposer un stage où il va gagner le tiers du SMIC par mois, va-t'il être d'accord pour se lever et il faut se lever à 6 heures du matin ? non !

Donc, cela passe d'abord par la sécurité, par la sécurisation.

**Mlle MOIZAN** : M. le Maire, je n'ai aucun problème avec la répression, la seule chose, dans l'ordre inverse de vous. On commence par la prévention, on ne fait pas la répression pour ensuite faire de la prévention, parce que l'on sera sans cesse dans la répression. Donc, on commence la prévention et la répression vont ensemble, ce n'est pas l'un derrière l'autre. On ne fait pas la répression d'abord comme vous le dites et la prévention derrière, une fois que les choses sont rétablies. Les choses ne seront jamais rétablies si la prévention n'est pas mise en parallèle avec la répression et, vous ne répondez pas, enfin vous avez répondu partiellement à ma question, je ne pense pas qu'en enlevant un moyen à une association, on puisse les aider à améliorer leurs actions. Ce n'est pas en supprimant les locaux, j'ai bien compris que c'était une mesure de rétorsion à l'égard des associations si vous l'avez dit clairement, mais ce n'est pas comme cela M. le Maire que vous pourrez mettre en place des actions de prévention. La répression n'empêche pas la prévention et si vous ne faites pas les deux en même temps et non pas que la répression d'abord pour ensuite, une fois que les choses sont rentrées dans un monde parfait, la prévention, cela n'a aucun sens.

**M. LE MAIRE** : Je vais vous répondre. Quand vous avez un local, je parle de mémoire entre 100 et 130 m<sup>2</sup>, mis à disposition depuis des années et qui n'est ouvert que 4 heures par semaine, je ne trouve pas que ce soit hyper utilisé...

**Mlle MOIZAN** : Il pouvait être partagé !

**M. LE MAIRE** : Ce local a été mis à disposition, vous connaissez toute l'histoire du handi basket, pour permettre que soit ouvert d'ici le début de l'été, la halte répit Alzheimer, c'est tout....

**Mlle MOIZAN** : Et pourquoi pas un partage ?

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas assez grand parce qu'il y a trois handicapés, il y a des normes. Ensuite, je ne peux pas vous laisser dire qu'on s'occupe uniquement de la sécurisation et que l'on ne s'occupe pas de la prévention. Cela fait, je l'ai dit, ce n'est pas moi qui m'encense, j'encense mon prédécesseur, c'est une culture à HYERES, on a été pionnier dans le domaine, on a laissé des mesures, des actions de prévention, cela fait des années qu'on le fait et on n'arrête pas. Je vais vous dire simplement que suite aux événements dramatiques qui se sont passés parce que l'on n'est pas habitué à Hyères, que ce soit une guerre de rues, on n'est pas habitué à cela, ce qui s'est passé le 31 décembre dernier et pour lequel, je vous signale quand même que le DDSP a envoyé un demi escadron de police, des gendarmes mobiles qui sont venus la nuit de la Saint Sylvestre pour rétablir l'ordre, pour supprimer, parce qu'il y avait des barricades, parce que l'on a brûlé des voitures, parce que l'on s'est permis, j'ai reçu une personne retraitée qui a une pension de 700 € par mois et à qui on a brûlé la voiture, c'est intelligent et elle n'a aucun moyen et l'assurance lui a dit que cela n'était pas remboursable. On va laisser faire ce genre de choses ? Non ! Donc cela n'est pas tolérable.

**Mlle MOIZAN** : Il aurait fallu de l'anticipation M. le Maire.

**M. LE MAIRE** : L'anticipation, elle existe, le CUCS existe, arrêtons, on le fait et je pense qu'aujourd'hui il y a des réajustements à faire et qu'on fera et je ne laisserai pas dire que nous faisons que de la sécurisation, la prévention on l'a faite bien avant que vous le disiez. Cela n'existait pas à l'époque où vous étiez aux affaires, c'est-à-dire, à l'époque de la dernière municipalité de gauche et qui date d'avant 1978.

**Mlle MOIZAN** : A cette époque M. le Maire, il y avait plus de sécurité à HYERES.

**M. LE MAIRE** : Mais c'était une autre époque, vous le savez.

**M. ROUX** : M. le Maire, pour finir avec cette question, l'appartement qui a été remis au handi basket pour aller dans le sens de Mlle MOIZAN, j'ai rencontré M. TOULY à ce sujet là, qui reconnaît que cet appartement n'était pas utile pour son association. Tout ce qu'il demande M. le Maire c'est que vous lui réserviez un autre local, un peu moins grand parce qu'effectivement il était beaucoup trop grand pour ce qu'il en faisait, donc il voudrait un autre local, la balle est dans votre camp M. le Maire.....

**M. LE MAIRE** : M. le Conseiller Général, je dois le rencontrer et je suis tout à fait d'accord.

**M. ROUX** : Donc, nous sommes d'accord.

Ma deuxième question, c'est à l'occasion de rencontres avec les C.I.L., vous avez évoqué la création de comités de quartiers ou de citoyenneté, qui devraient rendre compte à vous ou à cette cellule, les problèmes, les tracas, l'incivilité dans les quartiers. Ces associations qui devraient être créées à HYERES vont-elles s'insérer dans cette cellule de citoyenneté ?

**M. LE MAIRE** : Pas du tout, cela n'a rien à voir. C'est l'opération, je crois, je parle de mémoire, « voisins vigilants » mais cela n'a rien à voir, on n'abordera pas ce sujet aujourd'hui.

**M. ROUX** : C'est important quand même parce que c'est une cellule de citoyenneté, de tranquillité publique, donc ils devraient participer, s'il y a création à cette cellule pour faire remonter les informations, je pense, M. le Maire.

**M. LE MAIRE** : Non, ce n'est pas le même dispositif, cela n'a rien à voir, là c'est la prévention si vous voulez, le titre c'est : « prévention de la délinquance », l'opération « voisins vigilants », c'est de la délinquance, je suis d'accord avec vous, mais c'est plus du cambriolage et c'est un réseau d'habitants mais c'est un sujet que l'on abordera une autre fois et qui n'est pas aujourd'hui d'actualité.

**Mlle MOIZAN** : Je suis désolée d'insister mais c'est sur la façon dont vous agissez où je suis désespérée. De la même façon, pour la gare routière, vous supprimez, vous réfléchissez après, là vous leur enlevez le local et vous allez les rencontrer....

**M. LE MAIRE** : Mais ce n'est pas vrai, je ne peux pas vous laisser dire cela, je vous ai dit tout à l'heure que j'avais récupéré ce local qui était peu utilisé pour le donner, non mais je vous le répète, à l'association du handi basket et que je leur avais proposé un autre local, c'est enregistré, et qu'ils ont refusé. J'ai ajouté simplement, à la question du docteur ROUX, que je devais rencontrer le Docteur TOULY, Président de l'ASP Club des Jeunes et que je lui proposerai, on verra, pour trouver une solution pour le local, je répète simplement qu'ils l'ont refusé.

**Mlle MOIZAN** : Pourquoi ne pas l'avoir rencontré avant et trouvé un compromis ?

**M. LE MAIRE** : Parce qu'il m'arrive d'avoir un agenda qui est un peu trop chargé, c'est tout et la demande de rendez-vous de M. TOULY date d'une semaine.

Je ne vais pas vous donner des comptes sur mon agenda, quand même !

**M. GIRAN** : Juste un mot, pas pour relancer le débat. Je crois qu'il faut faire très attention aux symboles parce qu'ils sont très fragiles ces jeunes. Essayons d'éviter les uns et les autres et je suis dans les uns et les autres, le mot « répression ». Quand je l'entends, cela me gêne, on n'est pas en guerre, il n'y a pas d'un côté des jeunes qui se situent ici ou là et de l'autre côté, les citoyens. Parlons de respect de la loi et de l'ordre partout sur la Commune....

**M. LE MAIRE** : Parlons de sécurité en général.

**M. GIRAN** : ..mais honnêtement voilà, sécurité oui mais « répression », j'ai l'impression que l'on est dans le « printemps arabe », faisons très attention.

**Mme ANFONSI** : Je veux simplement dire que nous avons rencontré Madame FALCO de l'APS et que l'appartement qui a été proposé, ils l'ont refusé uniquement parce qu'il était trop près de la salle des fêtes, du lieu où il y avait les problèmes mais les contacts ont eu lieu.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix la délibération n° 7 :

Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 8 - POLICE MUNICIPALE - Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique - Autorisation à M. le Maire ou son représentant de signer la convention de partenariat portant partage de l'information entre le Parquet de Toulon et la ville d'Hyères**

**M. LE MAIRE** : C'est pareil, c'est simplement celle qui permet de m'autoriser à signer la convention avec le parquet de Toulon.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 9 - POLICE MUNICIPALE - Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique - Autorisation à M. le Maire ou son représentant de signer la convention de partenariat portant partage de l'information entre la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Var et la Ville d'Hyères**

**M. LE MAIRE** : C'est la même avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Var.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**



**AFFAIRE N° 10 - ENVIRONNEMENT - Bonification du Coefficient d'Occupation des Sols pour les bâtiments performants et recourant aux énergies renouvelables - Abrogation de la délibération du 12/03/10**

**M. LE MAIRE** : Simplement cela devient une obligation donc ce qui était une reconnaissance autrefois devient naturelle donc nous supprimons, c'est l'application du règlement thermique 2012 « RT 2012 »

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 11 - ENVIRONNEMENT - Installation d'une citerne DFCl sur la presqu'île de Giens - Autorisation à M. le Maire de signer la demande de Déclaration Préalable**

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 12 - COMMERCE GESTION FONCIÈRE et DOMANIALE - Incorporation dans le Domaine Communal de biens sans maître.**

**Mme GOLÉ** : Ces biens sans maître portent parfaitement leur nom, ce sont soit des bâtis, soit des terrains dont on n'a plus depuis 30 ans retrouvé un quelconque propriétaire et dans cette démarche, à ce moment là, la commune a le droit de récupérer ces biens sans maître pour les intégrer dans le patrimoine communal et nous avons là des bandes de terrain qui sont autour du Vieux Château, de la Villa Noailles, ce qui est intéressant bien évidemment d'essayer d'agrandir la propriété du château surtout pour un entretien conséquent et d'autre part, nous avons dans la haute ville, deux parcelles, l'une bâtie, l'autre en terrain, qui sont également intéressantes pour redynamiser et rénover ce bâti, qui j'en suis sûre fera le bonheur d'un futur locataire puisqu'ensuite nous transmettrons ces biens bâtis à V.A.D. pour les remettre en état et faire en sorte que des gens puissent s'y loger.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 13 - COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Marché forain du Port - Déplacement du marché à l'occasion de la SAILING WORLD CUP HYERES TPM et le salon nautique.**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 14 - COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Marché hebdomadaire du samedi - Déplacement à l'occasion des HYVERnaLES.**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 15 - COMMERCE - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Modification de l'implantation du marché paysan du samedi matin.**

**Mme GOLÉ** : En fait, cette modification de l'implantation du marché paysan du samedi matin est due tout simplement à la pose de containers enterrés pour les ordures ménagères et de ce fait jusqu'à présent le marché paysan du samedi matin évoluait en fonction des saisons, tantôt trottoir droit, tantôt trottoir gauche et là compte tenu de la pose de ces containers, bien évidemment cela pose des problèmes de stationnement pour leurs camions et ils préfèrent s'installer définitivement sur le trottoir côté Guillaume Tell.

Voilà la raison de cette délibération.

**M. LE MAIRE** : C'est suite à une réunion que nous avons tenue bien sûr avec Mme PELLEGRINO.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 16 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE -  
Rétrocession des biens de reprise en fin de convention d'affermage - Cession  
par la société COMPAGNIE GENERALE DES EAUX et constitutions de  
servitudes**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : C'est administratif. Suite au changement de fermier, la Compagnie Générale des Eaux nous restitue des parcelles avec des servitudes de passage et ces parcelles vont être remises au nouveau fermier.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 17 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 14 avenue  
Gambetta - Prémption d'un bail commercial - Autorisation de signer l'acte de  
cession**

**Mme GOLÉ** : Dans le cadre de notre volonté de voir s'installer sur les points cruciaux de notre commune des commerces, des entreprises qui apportent de la diversité aux usagers, nous préemptons certains commerces à la vente et il s'agit là du commerce Marionnaud qui est un point stratégique sur l'Avenue Gambetta.

La Société Marionnaud est d'accord.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX)  
2 ABSTENTIONS : Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 18 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Avenue  
du 15ème Corps et rue Jean Bouin - Acquisition de terrain pour élargissement -  
Cession par madame Andrée BARALE d'une emprise de terrain de 8 m<sup>2</sup> à  
détacher de la parcelle BS 151**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je voudrais vous signaler, à titre d'information, que c'est une rue privée.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 19 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Avenue du 15ème Corps et rue Jean Bouin - Acquisition de terrain pour élargissement - Cession par la SCI JEAN BOUIN d'une emprise de terrain de 11 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BS 28**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 20 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - Acquisition de terrain pour assurer la continuité piétonne - Cession par la copropriété Les Salins d'une emprise de terrain de 161 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BL 62**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : C'est le futur rond point qui va être aménagé devant le monument commémorant la libération de la ville et la copropriété les Salins, elle est en arrivant du centre ville sur la gauche. Donc, il y a une petite emprise de terrain qui va être récupérée et je crois que dans la négociation, on leur refait l'entrée, cela rentre dans l'opération programmée de réhabilitation de l'Avenue du XVème Corps.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 21 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PROPRIÉTÉS COMMUNALES - Cession de la propriété située au 1 Avenue du Levant- La Capte**

**Mme GOLÉ** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : C'est la propriété RAFFELINI, vous l'aviez approuvée le 29 Juin dernier seulement il y a eu un changement de statuts, il y a eu création d'une société civile immobilière et donc il faut repasser devant le Conseil Municipal, donc je remets cette délibération à votre approbation.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX)  
2 ABSTENTIONS : Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 22 - COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - LE  
POUSSET - LOT n°24 - COPROPRIETE BERDAL / NICOLAÏ- Avenant au bail  
emphytéotique en augmentation de durée**

**Mme GALLOU** : Classiquement c'est un avenant en augmentation de durée, 29 ans supplémentaires puisqu'il y a la réalisation d'un étage ce qui apportera la durée du bail à 90 ans et se terminera en 2055.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 23 - COMMANDE PUBLIQUE - Rapport récapitulatif - Année 2012 -  
Information sur les marchés publics et les contrats mis en concurrence.**

**Mme GALLOU** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je crois qu'il y a à peu près 300 marchés par an qui sont concernés et qui passent en C.A.O.

**M. DI RUSSO** : Sur ce rapport M. le Maire, j'ai deux réflexions à faire. D'abord, à la page 59, sur la réalisation d'une télé locale, c'est porté sur le Cabinet du Maire, je pensais que c'était sur le service communication.

D'autre part, à la page 61, à propos du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, j'ai noté quelque chose qui m'a surpris et qui est ainsi libellée : « coût prévisionnel provisoire des travaux ». J'avoue déjà que « prévisionnel » c'est une chose mais si c'est du « prévisionnel provisoire » je suis quand même étonné et effectivement je comprends à ce niveau là que le budget n'ait pas été voté par certains membres de la majorité.

Voilà des réflexions.....

**M. LE MAIRE** : C'est une belle réflexion, n'importe quoi.

**M. DI RUSSO** : « Coût prévisionnel provisoire des travaux », il faut le faire quand même !

**M. GIRAN** : D'abord, j'ai été très impressionné par l'importance des marchés et par le travail de la commande publique sur le sujet et c'est une mine d'informations intéressantes. Je ne reviendrai pas sur l'observation de M. DI RUSSO, c'est vrai que l'on aurait pu imaginer que la création d'une télé locale relevait du service communication plutôt que du Cabinet du Maire, puisque le Cabinet du Maire c'est une configuration plus politique et la communication c'est un service administratif, donc cela veut bien dire que la télévision locale a une dimension politique.

Sur la même page, je voudrais savoir parce que j'ai oublié, qu'est-ce que c'est la « mission de conseils stratégiques année 2011 » ? Je ne sais pas ce que c'est.

A la page suivante, dans communication, 2<sup>ème</sup> question qui me paraît importante, une enquête a été réalisée sur la perception de l'action municipale par le C.S.A. C'est vrai que les questions qui avaient été posées étaient intéressantes, d'autres qui relevaient davantage de la personnalité du Maire, me paraissaient un tout petit peu hors sujet.

**M. LE MAIRE** : Oui, c'est le deuxième qu'on a fait, oui, celui de 2011.

**M. GIRAN** : Simplement, je lis à la page 60 « 1<sup>er</sup> Mars 2014 » aussi....

**M. LE MAIRE** : Non, c'était un marché qui aurait donné la possibilité de faire plusieurs sondages mais on n'est pas obligé de le faire.....vous comprenez... le 1<sup>er</sup> Mars 2014....

**M. GIRAN** : Vous voulez m'assurer compte tenu de la configuration....

**M. LE MAIRE** : On aura tous autre chose à faire le 1<sup>er</sup> Mars 2014....

**M. GIRAN** : Si vous voulez financer un sondage dont bénéficieront tous les candidats potentiels, nous vous en remercions, nous ferons les questions ensemble mais ce serait quand même grave que cela soit financé sur fonds publics...

**M. LE MAIRE** : Dans ces cas là, on participera tous, tous les candidats....

**M. GIRAN** : ..... sur fonds publics, faisons très attention à ne pas confondre.

Alors reste ma question, c'est quoi la « mission de conseils stratégiques » ?

**M. LE MAIRE** : On vous répondra.

**M. GIRAN** : J'espère parce que si l'on ne me répond pas.....

**M. LE MAIRE** : D'accord, merci.

Cette délibération ne donne pas lieu à vote.

**M. GIRAN** : Attendez, M. le Maire, répondez-moi !

**M. LE MAIRE** : Je vous dis, je vous répondrai dans le détail, il y a 300....

**M. GIRAN** : Mais non, écoutez « mission de conseils stratégiques », c'est directement lié à l'activité du Maire et de la majorité, je vous pose une question pour savoir globalement ce que c'est et vous ne me répondez pas ! Alors ou cela ne sert à rien et c'est de l'argent....

**M. LE MAIRE** : Mais, non cela ne sert pas à rien.

**M. GIRAN** : Alors vous devez savoir ce que c'est.

**M. LE MAIRE** : Ne commençons pas les grands.... Vous savez tout vous, vous avez de la chance. Vous savez cela me rappelle, c'était les cahiers de la Bruyère, je crois, qui parlait d'Arrias, qui sait tout, qui comprend tout, je ne suis pas Arrias donc je....

**M. GIRAN** : Il y a un autre cahier où il décrivait quelqu'un qui ne savait rien...

**M. LE MAIRE** : Mais là, c'est celui qui sait tout pour l'instant.

Donc, c'est simplement un Cabinet avec qui nous avons travaillé sur l'image de la Ville, voilà, ce sont des études qui ont été faites, voilà c'est tout.

**Mlle MOIZAN** : Sans polémique, on pourra avoir accès à ces études, M. le Maire, elles sont publiques ?

**M. LE MAIRE** : Il n'y a rien de secret, on a toujours travaillé en transparence, il n'y a pas de problème.

**Mlle MOIZAN** : C'est sans polémique...

**M. LE MAIRE** : Pourquoi vous rajoutez cela !

#### **DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE**

#### **AFFAIRE N° 24 - COMMANDE PUBLIQUE - Assurances - Souscription de nouveaux contrats d'assurances - Années 2014 à 2017 - Mise en appel d'offres ouvert**

**Mme DROUET** : L'ensemble des contrats d'assurances arrive à échéance le 31 décembre 2013, compte tenu des délais de procédure, il est temps de lancer l'appel d'offres pour attribuer les 7 lots qui sont séparés en diverses catégories.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 25 - COMMANDE PUBLIQUE - EAU-LITTORAL-PROPRETE -  
Acquisition de deux balayeuses-laveuses aspiratrices compactes 5 m3 neuves  
- appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation de signature.**

**M. FALLOT** : Les machines sont vieillissantes et il vaut mieux prévenir que guérir et donc malheureusement il faut les changer.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 26 - COMMANDE PUBLIQUE - Eau Littoral Propreté - Acquisition  
de conteneurs enterrés type colonne - Marché à bons de commande - Années  
2013 à 2016 - Mise en appel d'offres ouvert.**

**M. FALLOT** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : C'est la délibération dans laquelle on a changé le montant maximum qui permet l'acquisition de plus de containers type « colonne », c'est-à-dire, containers enterrés, ceux que l'on est en train de placer actuellement sur l'avenue Gambetta et que l'on va installer dans quelques semaines sur le Port.

En fait l'idée, c'est dépenser plus pour faire plus d'économie puisqu'en installant ces grosses cuves souterraines, l'objectif est de ramasser moins souvent et comme tu le dis fort justement notre recherche permanente c'est la recherche d'économie en matière de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle nous réfléchissons à la mise en place de containers enterrés, d'abord cela sera beaucoup plus beau pour la ville que des containers qui traînent de partout, en rappelant quand même qu'il faut espérer que les citoyens joueront bien le jeu, à savoir que l'on a mis des bouches plus importantes qu'elles ne l'étaient au début et que l'objectif final c'est que plus rien ne traîne sur les trottoirs.

**Mme DURIEU** : Et vous remettez les poubelles combien de fois de moins ?

**M. LE MAIRE** : Pour l'instant, c'est pareil mais mon objectif, je ne vous le cache pas c'est d'arriver à ramasser moins souvent, donc faire des économies, voilà.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**



**AFFAIRE N° 27 - EAU - LITTORAL - PROPLETE - Etude « La plaine côtière du Ceinturon face aux risques littoraux. ». Demande de financement au CONSEIL REGIONAL**

**AFFAIRE N° 28 - EAU - LITTORAL - PROPLETE - Etude « La plaine côtière du Ceinturon face aux risques littoraux. ». Demande de financement au CONSEIL GENERAL**

**M. LE MAIRE** : Suite à notre étude sur la lutte contre l'érosion du littoral concernant le Ceinturon, je voudrais vous rappeler que cette étude nous l'avons avec les services Eau Littoral Propreté, défendue au Ministère de l'Environnement, il y a quelques semaines, c'était au moment du congrès des Maires de France d'ailleurs et nous avons eu le bonheur et la chance d'être primés, donc un des cinq dossiers nationaux à avoir été primé par le Ministère. Je tiens à remercier le service Eau Littoral Propreté qui avait vraiment fait une étude bien poussée. Je tiens aussi à remercier le parc national de Port Cros qui avait apporté toute sa compétence technique et qui nous a permis d'être primés. Alors c'est bien sûr être primé, c'est bien pour la gloriole, cela prouve que l'on travaille bien mais en plus cette étude, grâce à cela, va être subventionnée à près de 80 %, c'est-à-dire, que la ville n'apportera que 20% de contribution, le reste étant apporté par une forte proportion par les services de l'Etat mais aussi par le Conseil Général et le Conseil Régional et c'est tout l'objet de ces deux délibérations : la demande de financement auprès du Conseil Régional et la demande de financement auprès du Conseil Général.

**M. ROUX** : Mais l'étude n'a pas encore été faite, elle va être faite ?

**M. LE MAIRE** : Non, l'étude va être faite, on a présenté des pistes, entre autres le déplacement de la route, etc... mais cette étude n'est pas finalisée.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 29 - COMMANDE PUBLIQUE - Bâtiments communaux - Marché d'exploitation des installations de chauffage et de climatisation - Années 2013 à 2018 - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. LOBRY** : Il s'agit du renouvellement du marché d'appel d'offres.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 30 - AGRICULTURE-ESPACES VERTS - Convention relative à la réalisation et à l'entretien des aménagements paysagers sur le domaine public routier départemental - LES CAMPEOLES - Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer la convention.**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Cela vous rappelle que le Conseil Général a, depuis mon élection, je me fais un peu de publicité, a bien aménagé ce rond point des Campéoles et comme vous le savez, dans ces cas là, on signe comme c'est le cas pour le rond point qui est devant l'entrée du port, rond point qui avait été aménagé par le Conseil Général et ensuite entretenu par la ville. Donc, nous signons une convention pour l'entretien du rond point des Campéoles.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 31 - AGRICULTURE-ESPACES VERTS - Convention relative à la réalisation et à l'entretien des aménagements paysagers sur le domaine public routier départemental. - LES SALINS - Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer la convention.**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : A l'entrée du village « Les Salins », M. l'Adjoint Spécial que je salue, on a installé aussi un espace vert qui a été réalisé par le Conseil Général et qui va être, suite à une convention, entretenu par la Commune.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 32 - PORTS - PORTS d'HYERES (Saint-Pierre), L'AYGUADE, LA CAPTE, AUGUIER - Redevances complémentaires 2013.**

**M. BACCI** : En fait, il s'agit de redevances complémentaires par rapport à décembre 2012, on rajoute des redevances complémentaires concernant la mise en fourrière de bateaux de moins de 6 mètres et plus de 6 mètres et le coût de fonctionnement.

Ensuite, il y a une deuxième redevance qui est rajoutée, c'est celle de la zone d'avitaillement. Tout le monde sait très bien que les bateaux quand ils rentrent dans le port stationnent à la zone d'avitaillement, il y a un forfait de 5 heures qui comprend aussi l'eau et l'électricité. Voilà M. le Maire en ce qui concerne ces redevances.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 33 - PORTS - PORT DE LA TOUR FONDUE - Enquête publique dans le cadre du projet de dragage dans le port de LA TOUR FONDUE - Avis du Conseil Municipal.**

**M. BACCI** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : Je voudrais vous rappeler que ce port est géré par le Syndicat Mixte Port Toulon Provence et il nous faut donc l'avis du Conseil Municipal.

**M. BACCI** : En fait, le syndicat mixte qui gère le port de la Tour Fondue a besoin d'une autorisation de la Commune pour lancer la procédure, pour draguer et recalibrer le port de la Tour Fondue, comme nous le faisons au port de l'Aiguade, au Port de la Capte et au Port d'HYERES directement, c'est la même procédure.

**M. NOYER** : Si j'ai bien compris, il s'agit de retirer 2000 m<sup>3</sup> de sédiments sur une surface de 1150 m<sup>2</sup>, où ces boues seront-elles stockées ?

**M. BACCI** : Vous avez posé une question qui est à l'étude en ce moment par la Commune d'HYERES, sur une procédure de stockage, de réussuyage et ensuite de reconditionnement. La Ville d'HYERES se porte comme la première ville de Méditerranée à plancher sur ce document là, puisqu'aujourd'hui la réglementation est de plus en plus lourde et nous sommes en train d'étudier, à la fois, le terrain où seront déposés les dépôts pour leur réussuyage et ensuite la faisabilité d'installer des structures de reconditionnement pour pouvoir exploiter derrière ces sédiments.

**M. NOYER** : Y a t'il un engagement financier de la Ville ?

**M. BACCI** : Là aussi c'est une question où l'étude est en cours aussi puisqu'il y a une prise en charge qui peut être faite au niveau du port par les plaisanciers eux-mêmes, puisque cela concerne directement le fonctionnement des bateaux de plaisance et ensuite une démarche qui sera élargie certainement. Tous les ports de la commune et de l'agglomération sont concernés et il peut y avoir un système de mutualisation qui peut être mis à l'étude.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 34 – BATIMENTS COMMUNAUX – Bâtiments 25, Avenue Joseph Clotis – Demande de permis de démolir**

**M. LOBRY** : Rapporteur

**M. LE MAIRE** : La Commune a racheté et nous avons décidé de déposer un permis de démolir. Je vous demande de m'autoriser à signer cette demande.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N° 35 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – MOTION pour le maintien du programme d'entretien d'aide aux plus démunis**

**M. LE MAIRE** : Comme vous le savez, c'est d'actualité puisque cette nuit, nos dirigeants européens se sont réunis pour aborder ce problème et cela risque, je ne sais pas si cela a évolué depuis mais d'aboutir à une suppression de cette aide alimentaire.

Alors que les demandes quotidiennes en matière d'aides alimentaires explosent avec la crise, l'Union Européenne tente actuellement de réduire, voire de supprimer, l'aide alimentaire qu'elle apporte à 18 millions d'Européens.

En 2011, six états membres de l'Union emmenés par l'Allemagne ont obtenu la suppression du PEAD (Programme Européen d'Aide aux plus démunis – créé en 1987 notamment à l'initiative de Coluche), dont la fin est annoncée pour le 31/12/2013. Dans le même temps, la commission européenne plaide pour un nouveau mécanisme de solidarité, qui serait ouvert à d'autres besoins que l'alimentation.

En suivant ce schéma, les associations humanitaires devraient faire plus avec une dotation diminuée de presque 30%, alors que le nombre de bénéficiaires augmente de 25 à 30 %, voire plus pour 2012. Pourtant, aujourd'hui, toutes nos collectivités ont besoin de ces fonds pour venir en aide aux plus démunis.

Les associations humanitaires (Restos du Cœur, Croix Rouge, Secours Populaire, Banques Alimentaires), dont ce programme constitue près de 30 % de leurs ressources, ne se résignent pas. Elles interpellent le Parlement Européen et la Commission Européenne ; elles ont besoin du soutien de toutes et tous.

C'est pourquoi, je demande à la Commission Européenne et au Parlement Européen le maintien des subventions aux associations bénéficiant du Programme Européen d'Aide aux plus démunis, en rappelant que cela ne coûte qu'un euro par an et par européen.

**M. ROUX** : Tout à fait d'accord avec cette proposition M. le Maire, d'autant plus que vous le savez ma compagne est présidente de l'association d'actions contre la faim et elle se heurte à ce problème. Donc nous voterons cette motion.

**Mlle MOIZAN** : Oui, M. le Maire, nous vous rejoignons complètement sur cette motion et nous la voterons aussi.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de journée. Merci

**SEANCE LEVEE A 11 HEURES 05**



